

COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°07

Réunion du bureau Exécutif du : Mercredi 04 et Vendredi 06 Septembre 2019

Présidence : M. Karim ABED

Présents: MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD, Olivier GONCALVES,

Fabrice POREE, et par téléphone, Nicolas PEZZOLI et

Jérôme CASCALES

Assistent: MM. Maxime APRUZZSE (CTRA), Jean-Philippe FILIPPI,

Mohamed TAA.

Excusés:

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

- 3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 30.08 (PV 06) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Les membres de la CRA présentent leurs sincères condoléances à Zakaria OUGHCHA et à toute sa famille suite au décès de son grand-père.

La CRA remercie Alexandre DEBRAY, Arbitre de Ligue R2 pour la saison passée en Ligue de MEDITERRANEE et lui souhaite dans le cadre de ses études, un très bon parcours universitaire au CANADA, mais aussi une poursuite dans sa passion pour l'arbitrage avec, en fonction de sa demande de transfert de dossier, un nouvel espace auprès de l'Association Régionale de Soccer du QUEBEC.

CORRESPONDANCES

DE LA DTA:

Mail du 04.09 relatifs aux résultats des ateliers vidéo réalisés lors du stage d'été des Arbitres Fédérales Féminines (FFE1, FF2, AAFFE) au cours duquel nos représentantes (FFE2) Magali BOURQUIN, Justine CATANIA, Romy FOURNIER et (AAFFE) Camille DAAS ont participé.

Mail du 06.09 relatif à la transmission du Règlement Intérieur de la CFA.

DE LA CRA LIGUE GRAND EST :

Mail du 05.09 relatif à la transmission des rapports d'observations de l'Arbitre de Ligue AOUADI Oussama muté en Ligue MEDITERRANEE.

Lu et pris note, la CRA la remercie suite à sa demande.

DE LA LIGUE :

Mails du 02.09, du 04.09 et du 06.09 relatifs à la transmission des PV N° 02 et 03 de la CRD, du PV N° 02 de la CRADR, du PV N° 06 de la CRSR, du PV N° 10 de la CRAS et des PV N° 01 et 02 de la CRSEEF.

Mail du 03.09 relatif à la demande à la Ligue de PARIS pour libérer sur FOOT2000 de la licence de Denis MATEI Arbitre de Ligue muté sur notre Ligue.

Mails du 05.09 relatifs aux reports de matchs, aux modifications d'horaires et de terrain et déclarations de forfait sur plusieurs rencontres.

Mails du 06.09 relatifs à la transmission des règlements des championnats régionaux d'U14 à U20, U18F et R1F, R2 et R1, R1 FUTSAL et ceux de la Coupe de France et Gambardella.

DES CDA:

DISTRICT DES ALPES:

Mail du 02.09 relatif à la candidature au titre d'Arbitre de Ligue FUTSAL pour le District des Alpes de Sami OULHACI pour la formation du 15.09.

Accord de la CRA pour cette candidature.

Mail du 05.09 relatif à la candidature au titre d'Arbitre de Ligue FUTSAL pour le District des Alpes de Driss LAAMRI pour la formation du 15.09.

Lu et pris note, la CRA ne peut donner une suite favorable, le délai d'inscription étant dépassé.

DISTRICT GRAND VAUCLUSE:

Mail du 04.09 du Président de CDA informant la CRA de son impossibilité d'assister à la réunion CRA Plénière du 06.09 étant pris par ailleurs et confirmant que le Vice-Président de la CDA David THUY et Richard MUNZIGER seront présents.

Mail du 04.09 relatifs aux difficultés de désignations des Arbitres en regard des effectifs liés aux renouvellements tardifs de licence et non régularisations des dossiers médicaux générant des Mail du 04.09 relatif à la transmission du programme du stage de rentrée des arbitres de District en date du 07.09 sur lequel interviendra le CTRA Maxime APRUZZESE.

Mail du 06.09 quant à une proposition en vue de réduire le nombre de désignations d'Arbitres lorsqu'un club de Ligue jouant à domicile a un match programmé District en lever de rideau pour sa réserve, un Arbitre Assistant de Ligue et un Arbitre Assistant de District pourraient être désignés.

Lu et pris note, la CRA examinera cette proposition.

DISTRICT DE PROVENCE:

Mail du 04.09 relatif à la demande de validation par le service de la Ligue, des licences des Arbitres de ce District remplissant toutes les conditions exigées.

DISTRICT DU VAR:

Mail du 01.09 du Président de CDA nous communiquant les noms des Arbitres de Ligue s'étant mis indisponibles du fait de leur implication dans le cadre des différents stages organisés pour les Arbitres de District sur les mois de septembre et octobre.

Lu et pris note, la CRA le remercie apportant le justificatif correspondant.

DES CLUBS :

A.S. MONACO F.C.:

Mail du 04.09.08 relatif à la demande de désignation de 3 Arbitres pour un match amical d'entrainement en date du 05.09 les opposant entre équipes de Ligue contre NIMES.

Lu et pris note, la CRA informe le club que ce mail doit être adressé à la DTA pour désigner les officiels, cela n'étant pas du ressort de la CRA.

C.A. PLAN DE CUQUES :

Mail du 04.09 relatif à la demande de validation de 4 Arbitres dans le cadre de l'organisation de leur tournoi U13 le 14.09.

Lu et pris note, la CRA ne valide pas la participation de Stan DJAYET, étant désignable sur des matchs Ligue, le club étant informé par mail avec copie à la CDA du District concerné.

U.S PERS. ELECT.GAZ MARSEILLE:

Mail du 06.09 relatif à la demande de mise à disposition de Jeunes Arbitres les 26 et 27.10.2019 pour leurs plateaux U11 et U13.

Lu et pris note, la CRA précise que cette programmation concerne des Jeunes Arbitres de District dont mail transmis en copie au District de PROVENCE.

DES ARBITRES:

Courrier: Frais

- <u>DJIANE Jullien</u>: mail du 06.09 relatif aux kilomètres à prendre en compte sur une désignation en date du 07.09 plafonnée à 60 kms.

Lu et pris note, la CRA a transféré cette demande au pôle Désignations.

Courrier: Rapports

- <u>FETTOUHI-TANI Daniel</u>: mail du 02.09 relatif au rapport pour exclusion sur match de Coupe de France du 01.09 SALON NORD/US VENELLES.
- <u>ABBAD EL ANDALOUSSI Marouane</u>: mail du 02.09 relatif au rapport pour exclusion sur match de Coupe de France du 01.09 SALON / U.S. VENELLES.
- <u>MESSISHA Karim</u>: mail du 02.09 relatif au rapport pour avertissement sur match de Coupe de France LA SEYNE/ST-MANDRIER.

La CRA informe les Arbitres de Ligue que la transmission des rapports d'Arbitrage en copie de mail à l'adresse <u>CRA@MEDITERRANEE.fff.fr</u> est nécessaire et obligatoire dans le cadre des circonstances suivantes : Arrêt de match – Incidents sur Arbitres et officiels – Absence d'Arbitres et blessure d'Arbitre ou remplacement pour blessure d'un Arbitre.

Le protocole de communication qui sera diffusé dans quelques jours contient l'ensemble de ces informations. L'envoi est obligatoire pour les rapports d'Arbitrage liés à une réserve technique.

Courrier: Autres demandes

- <u>LETERRE Enzo</u>: mail du 03.09 relatif à sa demande du fait de son déménagement universitaire de Normandie sur Marseille de pouvoir en tant que Jeune Arbitre continuer l'Arbitrage.

Lu et pris note, la CRA après contact avec l'Arbitre, lui a demandé de prendre contact avec la CDA du District de Provence étant Jeune Arbitre de District.

- <u>SILVESTRE Alexandre</u>: mail du 02.09 relatif à son dossier médical et à sa demande sur le document spécifique ECG.
 - Lu et pris note, la Ligue l'a informé de prendre directement contact avec le cardiologue.
- SASSI Julien: mail du 31.08 relatif à son dossier médical avec l'envoi de l'ECG.
 Lu et pris note, la Ligue l'a informé de l'absence de l'épreuve d'effort ne permettant pas de valider son dossier.
- RAHAL Nébyl: mail du 31.08 relatif à son dossier médical quant à la date absente pour l'examen ophtalmologique pourtant validé lors de sa première saison de Jeune Ligue.
 - Lu et pris note, la Ligue lui a demandé de se rapprocher de son spécialiste afin d'obtenir cette date par attestation.
- <u>MARESNI Nabil</u>: mail du 05.09 relatif à son dossier médical ayant joint son examen ophtalmo et épreuve d'effort.
 - Liu et pris note, la CRA le remercie à l'avenir de vérifier les dates des examens médicaux demandés pour la mise à jour.
- <u>FABIANO Luca</u>: mail du 02.09 relatif à la date du rattrapage des tests physiques du fait de son absence au stage de rentrée du 25.08.
 - Lu et pris note, la CRA a fixé ce rattrapage au 29.09 mais les horaires ne sont pas arrêtés.
- <u>REVERBERI Lucas</u>: mail du 05.09 relatif à sa demande de ne pas poursuivre le cycle de formation en tant que R2P en raison de son manque de motivation et de réintégrer le groupe JAL1. Lu et pris note, la CRA a transmis cette information au Pôle Formation et apportera une décision.
- <u>HASAYAOUI Achraf</u>: mail du 01.09 relatif à son absence au stage de rentrée du 25.08 suite à l'impossibilité de pouvoir être libérer professionnellement à cette date du fait de son retour de Bretagne en date du 06.09, disponible à partir de cette date pour les rattrapages physique et technique induits. Lu et pris note, la CRA a fixé ces rattrapages au 29.09 mais les horaires ne sont pas arrêtés.
- OUGHCHA Zakaria: mail du 06.09 relatif à son absence au stage de rentrée du 25.08 suite au décès de son grand-père.
 Lu et pris note.
- DEBRAY Alexandre: mail du 05.09 auquel est joint un courrier de demande de mutation vers le CANADA et plus précisément le QUEBEC, souhaitant y poursuivre l'arbitrage durant son parcours universitaire. Il remercie tous les acteurs de la Ligue pour cette saison 2018/2019.
 Lu et pris note, la CRA transmettra pour la date indiquée l'ensemble de son dossier administratif à sa nouvelle CRA du Soccer Québécois.

Indisponibilités médicales:

- <u>FAREL Dany</u>: mail du 03.09 relatif à la transmission d'un certificat médical de reprise d'arbitrage à compter du 02.09 modifiant ainsi la date de son indisponibilité.
 - Lu et pris note, la CRA l'informe que tous les Arbitres de Ligue n'ayant pas passé les tests physiques sont, sur décision de la CRA du 06/09 pour laquelle chaque Arbitre concerné a été informé, exceptionnellement désignables du fait de l'effectif incomplet des arbitres de Ligue.
- <u>HALLOULI ERRAFIK Anouar</u>: mail du 02.09 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'arbitrage jusqu'au 08.09.
- <u>BERSAN Maxime</u>: remise en date du 06.09 de la copie de l'arrêt de travail du 05 au 10.09 justifiant ainsi son indisponibilité.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr. La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

- <u>KRIKIAN Grigor</u>: mail du 02.09 informant la CRA d'une indisponibilité tardive non prévue pour le 07.09 sur une fiche d'indisponibilité de sa CDA.
 - Lu et pris note, la CRA informe l'Arbitre que, du fait de son absence au stage de rentrée, il convient qu'il prenne en compte toutes les informations incluses ci-après sur le protocole de communication.
- <u>ABDELGHEFFAR Abdelkader</u>: mail du 03.09 relatif à des demandes d'indisponibilités ciblées en raison de ses obligations familiales à partir de 16h00 le samedi et le dimanche à partir de 13h00. Lu et pris note, la CRA transmet ces informations au pôle Désignations.
- <u>MESSISHA Karim</u>: mail du 04.09 relatif à l'information de son indisponibilité sur la journée du 22.09 réduite à la matinée en étant mobilisé par la CDA Var.
 - Lu et pris note, la CRA transmet ces informations au pôle Désignations.
- <u>BOURREQUAT Marjorie</u>: mail du 01.09 à 14h38 relatif au fait d'avoir été informé sur son lieu de travail de son absence à un match pour ce dimanche 01.09 et nous signalant qu'elle fera suivre l'attestation justifiant son indisponibilité.
 - Lu et pris note, la CRA, dans l'attente de ce justificatif et après vérification de transmission des indisponibilités des Arbitres, n'a pas retrouvé trace de saisie sur MyFFF.
- PANTAZI Adrian: mail du 06.09 relatif à son impossibilité de saisir sur MyFFF en raison de la nonvalidation de sa licence, de 2 dates d'indisponibilité pour raison professionnelle les 15 et 29.09 aprèsmidi, tout en restant disponible le matin.
 - Lu et pris note, la CRA lui préconise d'anticiper avant le 01.08, la validation de sa licence d'indépendant.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout envoi de mail à la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait <u>à partir de son adresse mail personnelle</u> à l'adresse mail suivante unique : <u>CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.</u>, et pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance de 20 jours avant et le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail dans le cas d'un délai inférieur à 20 jours.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

INFORMATIONS AUX ARBITRES + PROCEDURE POUR ACCES DIRECT MESSAGERIE LIGUE

Consultation des PV de la CRA à partir du lien suivant : https://mediterranee.fff.fr

La CRA vous précise que vous trouverez les convocations en Commissions de DISCIPLINE ou d'APPEL sur votre messagerie, il convient de la consulter régulièrement.

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 03.09 : à CDA ALPES, le panel questions, les tests physiques du stage Futsal pour leur candidat Arbitre de Ligue Futsal pour le stage Futsal.
- Le 05.09 : aux Arbitres de Ligue FUTSAL et Candidats Arbitres de Ligue FUTSAL, le programme du Stage FUTSAL qui se déroulera au CRES de Boulouris à ST-RAPHAEL le 15.09.

SUIVI DU RETOUR PAR LES ARBITRES DE LIGUE DES DOCUMENTS D'INTER-SAISON

Ces documents sont les suivants :

- Fiche de renseignements « Google » : Eléments manquants des Arbitres en mutation
- <u>Dossier médical/licence »</u>: à partir du mail envoyé en date du 13.05, conseiller aux Arbitres de le renvoyer au plus tard le 31.07 avec validation de leur licence

<u>Au 06.09</u> = 154 dossiers Arbitres de ligue en activité ont été transmis

- 124 Arbitres déclarés aptes et leurs licences validées potentiellement désignables
- 12 dossiers restent à valider
- 10 dossiers en attente de retour de documents par les Arbitres concernés
- 8 dossiers non encore traités, soit non reçus, soit liés aux procédures de mutations.

La CRA n'a pas les effectifs d'Arbitres désignables par rapport à la validation des licences et surtout des Arbitres qui ne pourront être désignés quant à leur absence aux tests physiques et aux éventuels échecs qui viendront se rajouter.

Les difficultés de désignations ayant atteint un niveau anormal et jamais rencontré pour un début de saison pour des Arbitres de Ligue, la CRA est en train de réfléchir sur le fait d'avancer la date limite retour du dossier médical et des documents obligatoires ainsi que sur le moyen de leur transmission et la validation de la licence

Ainsi, ce ne devrait être qu'à la fin de la saison 2019/2020, en cas de tout retard par un Arbitre de Ligue dans la remise de ce « dossier médical et licence », que serait déclenchée la première application de décote de la NOTE CRA quant à ce manquement administratif.

VALIDATIONS ADMINSTRATIVES CRA

<u>Validation 16 – 06.09.2019 – Désignations exceptionnelles des Arbitres de Lique n'ayant pas réussi</u> les tests physiques :

La CRA a validé le fait de désigner exceptionnellement tous les Arbitres de Ligue étant soit absents, soit en échec ou blessés lors des tests physiques du stage de rentrée du 25.08 à FREJUS.

L'effectif incomplet des Arbitres de Ligue à ce jour a motivé cette mesure.

En conséquence, chaque Arbitre de Ligue, en règle sur le plan du dossier médical et de la licence, sera destinataire d'un mail envoyé ce vendredi 06.09 leur demandant de consulter leurs éventuelles désignations jusqu'au 30.09, la date du rattrapage des tests étant fixée au 29.09.

<u>Validation 17 – 06.09.2019 – Suite demande de NILLES Julien de pouvoir se mettre en année</u> Sabbatique pour la saison 2019/2020 :

La CRA a reçu en date du 15.08, un mail de l'Arbitre de Ligue Julien NILLES informant la CRA, qu'en raison d'un manque de disponibilité en raison de ces missions professionnelles et/ou bénévoles mais voulant prendre du recul par rapport à l'arbitrage, il demande à la CRA de pouvoir disposer d'une année sabbatique sur la saison 2019/2020.

En application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur en vigueur au 30.06 relatif à l'interruption d'activité d'un Arbitre et ceci pour une seule saison, et après examen du dossier, la CRA déclare cette demande conforme.

Le Bureau Exécutif de la CRA émet un avis favorable à cette demande d'année sabbatique pour la saison 2019/2020.

Cette décision est transmise pour information à la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.

DECISIONS CRA

<u>DECISION 18</u> – 06.09.2019 – Demande de REVERBERI Lucas de ne plus participer à la formation dispensée aux Arbitres de Lique Promotionnels classés R2P sur la saison 2019/2020 :

La CRA a reçu en date du 05.09, un mail de l'Arbitre de Ligue REVERBERI Lucas faisant part des contraintes liées au déplacement et d'un manque de motivation pour les cours dispensés à la Ligue. En conséquence, l'Arbitre demande de revenir dans la catégorie Jeune Arbitre de Ligue.

En application de l'Article 28 du règlement intérieur de la CRA, tout Arbitre renonçant à cette catégorie promotionnelle, ne pourra plus y revenir sauf à être déclassé d'une catégorie au changement de filière.

Le Bureau Exécutif de la CRA décide de valider cette demande et classe à compter de ce jour 06.09, Lucas REVERBERI Jeune Arbitre de Ligue dans la catégorie JAL1.

Copie de cette décision transmise à la CDA du District de CTE D'AZUR et au CTRA.

PROGRAMMES CRA SAISON 2019/2020

PLANNING DES STAGES PAR CATEGORIES D'ARBITRES ORGANISES SUR LA SAISON 2019/2020:

- Stage Arbitres FUTSAL le 15.09
- o Stage Arbitres Assistants le 29.09
- o Stage PROMOTIONNELS le 12.10
- O Stage Jeunes Arbitres de Ligue du 22 au 24.10 (dates à valider)
- Stage R1-ER le 26.10
- o Stage R2 le 17.11

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRA SAISON 2019/2020

Sur le plan administratif, la CRA va apporter des modifications dans la rédaction de son Règlement Intérieur afin de pouvoir simplifier certaines dispositions, prendre en compte les points bloquants pour les faire disparaître, intégrer sur des critères administratifs, la NOTE CRA liés à l'aspect de la fonction « Arbitre » sur les modalités de classements.

Afin d'être en phase avec le stage FUTSAL organisé le 15.09, la mise à jour de certains articles spécifiques aux deux spécialités FUTSAL et BEACH a été effectuée en calquant les trames identiques à celles des catégories du FOOTBALL.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 06.09.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019

- REGAIEG Mounir: jusqu'au 20.09.2019

- FALASCHI Dylan: jusqu'au 31.12.2019 (longue durée et date à régulariser)

- BOUGET Romain : depuis le 25.06 jusqu'au 29.09

CHILOTTI Sébastien : jusqu'au 20.09

HALLOULI-ERRAFIK Anouar : jusqu'au 08.09

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 06.09.2019

Sera validé et transmis au pôle Désignations en date du 10.09 et réactualisé le 13.09.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Dates des prochaines réunions de CRA : 16.09 - 23.09 - 01.10 - 11.10 La réunion Plénière CRA/CDA se tiendra à la Ligue le Vendredi 06.09.2019

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à ces réunions du 04 et 06.09 ouverte à partir de 14h00 et prononce la fin de séance à 19h00.

Prochaine réunion de CRA, Lundi 16 Septembre 2019

Président Karim ABED Secrétaire Noël RIFFAUD